

## Communiqué de presse

2<sup>e</sup> atelier du Luxembourg sur les communications par satellite, 23-24 mai 2013

### Communications par satellite et règlement des différends

*Luxembourg, le 17 mai 2013* - Qu'advient-il en cas de différend entre deux États concernant le droit d'utilisation de fréquences radio spécifiques ? Qu'advient-il si l'un d'eux commence à bloquer la transmission télévisée de l'autre ? Qu'advient-il si un État n'applique pas rapidement et correctement une directive de l'Union européenne relative à la gestion des fréquences ? Quelles règles seront appliquées en cas de différend entre deux opérateurs satellitaires concernant l'utilisation d'une bande de fréquences ?

Les communications par satellite représentent un marché important, où sont impliqués de nombreux et divers acteurs : les États, les organisations internationales, les entreprises privées et les particuliers. Cette diversité se reflète dans les réglementations juridiques, englobant les traités internationaux, la législation européenne ou d'autres législations régionales, les réglementations nationales, les contrats ou les accords.

L'Université du Luxembourg, en collaboration avec le Max Planck Institute Luxembourg for International, European and Regulatory Procedural Law et la Chaire SES en droit des médias et des communications par satellite, présente le 2<sup>e</sup> atelier du Luxembourg sur les communications par satellite, ayant pour thème **Communications par satellite et règlement des différends**. Gratuit et ouvert au public, cet atelier vise à analyser et à structurer ces questions. Durant ces deux jours, des spécialistes du Luxembourg et d'ailleurs prendront la parole pour partager leurs expériences avec les participants, regroupant essentiellement des chercheurs, des étudiants et le grand public. Cet événement est soutenu par le Fonds National de la Recherche et l'Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust de l'Université du Luxembourg.

L'atelier sera organisé **le jeudi 23 mai 2013 de 13h30 à 18h30 et le vendredi 24 mai 2013 de 09h30 à 16h00** au Max Planck Institute Luxembourg, bâtiment Weicker (4<sup>e</sup> étage), 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

« Le règlement des différends fait partie intégrante des communications par satellite. Cet atelier sera l'occasion d'aborder différentes problématiques selon une perspective européenne et internationale, et de mettre en évidence les évolutions les plus récentes dans ce secteur fascinant. Nous sommes très heureux d'accueillir un groupe d'experts internationaux au Luxembourg et d'avoir des discussions constructives sur les communications par satellite. Nous sommes également heureux de pouvoir organiser cette conférence en coopération avec le Max Planck Institute Luxembourg », a déclaré le Pr Mahulena Hofmann, titulaire de la Chaire SES en droit des médias et des communications par satellite de l'Unité de recherche en droit à la Faculté de droit, d'économie et de finance.

L'atelier sera inauguré par le Pr David Hiez, Directeur de l'Unité de recherche en droit à la Faculté de droit, d'économie et de finance de l'Université du Luxembourg et le Pr Burkhard Hess, Directeur général du Max Planck Institute Luxembourg, qui prononcera également l'allocation d'ouverture sur la théorie et la pratique en matière de règlement des différends dans les relations économiques internationales. Le Pr Peter Malanczuk de la Peking University of Transnational Law s'exprimera sur le rôle de l'OMC dans le cadre des communications spatiales. Le Pr Frans von der Dunk, de l'Université du Nebraska, se penchera sur les nouvelles dispositions de la Cour d'arbitrage permanente et sur leur application dans le cadre des différends dans le secteur des communications par satellite. Le rôle de l'Union internationale des télécommunications

sera analysé par le Pr Francis Lyall (Université d'Aberdeen), M. Srinivasan Venkatasubramanian (Union internationale des télécommunications) et le Pr Tanja Masson-Zwaan (Université de Leiden).

La perspective européenne concernant le règlement des différends dans le secteur des communications par satellite sera examinée sous la Présidence du Pr Ján Klucka, ancien juge à la Cour de justice de l'Union européenne. La position de l'Agence spatiale européenne sera présentée par Mme Ioanna Thoma (Agence spatiale européenne) et celle d'un opérateur par M. Gerald Oberst (SES). Le Pr Mark Cole analysera la fonction de la Cour de justice de l'Union européenne pour le traitement des questions relatives aux communications spatiales, et le Pr Mahulena Hofmann (de l'Université du Luxembourg, tout comme le Pr Mark Cole) s'intéressera aux capacités de la Cour européenne des droits de l'homme. Le dernier panel sera consacré à des questions non résolues dans la législation sur les communications par satellite. Sous la présidence du Pr Lesley Jane Smith, le Pr Susan Poser, de l'Université du Nebraska, traitera du système de responsabilité délictuelle en vigueur aux États-Unis et de son impact sur les télécommunications ; M. Jean-Francois LeBihan expliquera les principales caractéristiques de la procédure d'arbitrage dans le secteur des interconnexions, et le Dr Symeon Chatzinos (SnT, Université du Luxembourg) se concentrera sur la recherche d'un compromis entre les services de communication. Andreas Loukakis (Université du Luxembourg) clôturera le programme scientifique en répondant à la question : « Qui est responsable des dommages causés par l'utilisation de services satellitaires ? ».

Il est prévu de publier les conclusions de l'atelier, lesquelles seront suivies d'une recherche interdisciplinaire internationale permanente sur les communications spatiales à l'Université du Luxembourg et de l'organisation du 3e Atelier international du Luxembourg sur la gouvernance des communications spatiales en 2014.

#### **À propos de la Chaire SES**

En 2010, l'Université du Luxembourg et l'opérateur satellitaire mondial SES S.A. ont signé un accord prévoyant une Chaire en droit de l'espace, des télécoms et des médias, ainsi qu'un partenariat en vue de faire conjointement du Luxembourg un centre d'excellence et d'innovation européen pour les technologies de l'information et des communications (TIC) avancées dans les systèmes satellitaires. Créée dans le cadre de la Faculté de droit, d'économie et de finance en septembre 2011, la Chaire SES en droit des médias et des communications par satellite a été confiée au Professeur Mahulena Hofmann. L'Université du Luxembourg et le SES collaborent dans le cadre de la recherche sur les applications et les services satellitaires, les réseaux satellitaires hybrides, et les technologies de transmission et de réception. D'un point de vue légal, la recherche est centrée sur les défis juridiques et légaux dans le domaine des communications par satellite. Le SES Chair contribue également aux recherches interdisciplinaires pertinentes à l'Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust à l'Université du Luxembourg.